

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la salle 214 de l'hôtel de ville, le **lundi 23 octobre 2017** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général
Monsieur Richard Cormier, Directeur du Service de l'urbanisme

Est absent :

Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

281-10-17

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

URBANISME

282-10-17

**RÈGLEMENT 1046-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 -
AGRANDISSEMENT DE LA ZONE PC/B.13 ET MODIFICATION DE LA GRILLE DES
SPÉCIFICATIONS - ADOPTION DU 1^{ER} PROJET**

Considérant que le Conseil prend en compte le 1^{er} projet de règlement relatif à l'agrandissement de la zone Pc/b.13, portant le numéro 1046-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le 1^{er} projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 relatif à l'agrandissement de la zone Pc/b.13 et modification de la grille des spécifications, lequel est identifié sous le numéro 1046-17.

ADOPTÉE

283-10-17

RÈGLEMENT 1047-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 920-12 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS DE LA VILLE DE NEW RICHMOND (ZONE PC/B.13) - ADOPTION DU 1^{ER} PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le 1^{er} projet de règlement relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond, portant le numéro 1047-17;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le 1^{er} projet de règlement modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (zone Pc/b.13), lequel est identifié sous le numéro 1047-17.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 10.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière